

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

## BULLETIN MENSUEL

de

# L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

*Reconnu d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

## Journal des Soldats Blessés aux Yeux



### SOMMAIRE

Situation nouvelle de l'Aveugle de Guerre. — Groupements régionaux. —  
Congrès national pour l'amélioration du sort des aveugles. — Légion  
d'honneur. — Projet d'organisation de vente.

#### Notes et Informations

Remerciements à l'Œuvre cherbourgeoise d'Impression pour Aveugles. —  
Franceville. — Hôpitaux. — Transports.

#### Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbaux des Conseils d'Administration. — Mas-  
seurs. — Tricoteurs. — Avis. — Les Veinards.

#### Administration :

Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1<sup>er</sup>)  
TÉLÉPH : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

101604

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOÛ, ministre de la Justice ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER.  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY, député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
M. le comte de GRAMMONT ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, député ;  
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON ;  
M. VALLÉRY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC ; Vice-Présidents : ARNAULT, FAVRET, NOIREAUX.  
Secrétaire général : LAFFARGUE ; Trésorier : BÄTZEL.

Membres : MM.

ALBERT, AMAR, ANTOINE, BARDOUX, BOIS, BOURGUIGNON, BERTRAND, CHAUTARD,  
DELAGE, DUFOUR, DURAT, GOUBIN, GUDÉFIN, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP,  
LÉVÉQUE, MARIE, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SAINTE-ROSE, SCAPINI,  
SIGAULT, TOUDOURI.

## SITUATION NOUVELLE de l'AVEUGLE de GUERRE

Le 1<sup>er</sup> avril marque pour chacun de nous une date importante. Il a paru utile au bureau de notre groupement de souligner cette date aux lecteurs du Bulletin par un article inspiré des idées du Conseil d'administration.

Selon l'expression même de notre président du Comité de patronage, le général Maunoury, « sans être riche, l'aveugle de guerre peut aujourd'hui joindre les deux bouts ». Reconnaissons que, devant nos efforts répétés, le Parlement nous a enfin rendu justice. Le principe que nous avons défendu est nettement établi, à savoir que la pension à elle seule doit assurer une vie décente à ceux qui ont perdu leurs yeux au service du pays. Ajoutons que cette pension ne sera certainement jamais diminuée si nous restons fortement et inébranlablement unis pour la défense de nos intérêts.

Nous voici aussi indépendants qu'un aveugle peut l'être et notre vie matérielle est définitivement assurée. Il n'en a pas été toujours ainsi. Hier encore l'aveugle de guerre était contraint d'accepter et parfois de solliciter l'aide pécuniaire que des gens de cœur considéraient comme un devoir de lui offrir. L'U. A. G. elle-même devant la misère effroyable de ses membres, créait quatre mois après sa formation une caisse fraternelle.

Aujourd'hui la situation n'est plus la même. Les gens de cœur dont nous parlions et qui donnaient ou transmettaient l'argent avec l'idée de remplir un devoir social élémentaire, ne peuvent plus continuer ce geste sans lui donner intérieurement le nom de pitié ou de charité.

Ceci nous montre bien que l'argent recueilli en notre nom auprès du public ne peut plus et ne doit plus être utilisé comme par le passé.

Il est inadmissible et contraire à la dignité de tous les aveugles de guerre que quelques-uns d'entre eux comptent encore sur les œuvres pour les aider dans leurs besoins quotidiens qu'ils s'engagent à des dépenses qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir régler eux-mêmes. Dans l'état actuel des choses une telle façon d'agir prendrait le nom de mendicité déguisée. Certes, nous savons que l'aveugle est plus exposé que quiconque aux accidents qui menacent la vie ou la liberté humaine. Les voyants peuvent s'assurer contre les accidents, le vol, la maladie, etc. Il nous est à peu près impossible dans notre situation de contracter des assurances ; aussi faut-il continuer à envisager un organisme destiné à parer aux accidents graves et dûment contrôlés.

Mais il doit être bien entendu entre nous que nous nous devons à nous-mêmes de ne vivre désormais que selon nos ressources ayant établi notre modeste budget personnel. N'oublions jamais que nous sommes de grands mutilés de guerre, c'est-à-dire des hommes légitimement orgueilleux de leurs blessures, prêts à donner à tous l'exemple d'une vie digne et respectable comme ils ont donné l'exemple du courage quand le pays le leur a demandé.

Telles sont les réflexions qu'a suggérées aux administrateurs de l'U. A. G. le changement survenu dans notre situation. Ils ont donc demandé avec insistance, qu'une entente se fasse entre les diverses œuvres s'occupant des aveugles de guerre, afin que les fonds recueillis ou à recueillir soient employés selon un plan d'ensemble, au mieux des intérêts de tous les aveugles de guerre.

A notre avis les questions qui doivent nous intéresser d'abord seront maintenant des questions d'ordre collectif. La première et la plus importante à résoudre est celle de l'organisation du travail. Actuellement l'aveugle ne peut prétendre ajouter à sa pension qu'un salaire d'appoint variable selon ses blessures, son métier et bien d'autres circonstances encore. Quelques voyants prétendent que l'aveugle de guerre ne « veut pas travailler ». C'est absolument faux et nous proclamons le contraire. Seulement parmi nous il en est qui ne « peuvent » pas travailler en raison de certaines blessures aggravant la cécité. Il en est d'autres qui ne « peuvent » pas travailler au sens véritable du mot, parce que le travail n'est justement pas bien organisé. Cette organisation doit donc nous préoccuper et il faut y affecter les fonds nécessaires.

La « Maison de l'Aveugle », des maisons de repos ou de retraite sont aussi des projets qui intéressent tous les aveugles. Pour toutes ces questions d'ordre collectif il est bon que chacun donne son avis, ce qui sera facilité par l'organisation prochaine de nos groupements régionaux.

Votre Conseil d'administration va employer toute son activité à améliorer encore la situation matérielle et morale de l'aveugle de guerre selon les idées générales qui viennent d'être indiquées. Il compte sur la confiance et l'appui de chaque membre de l'U. A. G. ; le faisceau de toutes les volontés pourra seul lui permettre d'aboutir.

## GROUPEMENTS RÉGIONAUX

L'Union est la maison de verre où peuvent pénétrer tous les regards du dehors. Tout s'y passe au grand jour et nos bulletins résument scrupuleusement et fidèlement la multiplicité de notre action.

Nous l'avons voulu ainsi pour que chacun de nous, qu'il soit à Paris, dans un grand centre, ou dans le fond le plus reculé du plus

humble hameau, puisse exactement se renseigner, critiquer ou approuver.

Aujourd'hui cependant la complexité des problèmes qui constituent notre programme de demain nous oblige à coordonner plus encore si possible les idées et les efforts de chacun. Nous avons pensé que l'heure était venue de la création de Groupements régionaux. Cette pensée est du reste celle de tous nos camarades ainsi qu'il résulte du vote unanime de l'Assemblée générale de décembre dernier.

Depuis longtemps déjà, la question avait été soulevée au sein même du Conseil d'administration ; mais la solution avait toujours été jusqu'ici différée. Notre activité était, en effet, presque entièrement absorbée par le grave problème des pensions et une étude approfondie n'était guère possible.

Nous sommes débarrassés à l'heure présente de ce grave souci, à notre satisfaction, car il reste peu de pensions à liquider, et nous allons poursuivre l'examen de la possibilité de ces groupements, et entrer dans la voie de la réalisation pratique.

Le Conseil d'administration a donné mandat à son bureau pour la constitution immédiate des groupements du Mans et de Limoges. (Les raisons de ce choix seront indiquées ci-après.)

Considérable est à nos yeux l'intérêt que présentent les groupements régionaux qui auront pour conséquences heureuses et prochaines :

1° De resserrer entre les membres d'une même région les liens de camaraderie et de solidarité ;

2° D'assurer par leur action auprès du public et des pouvoirs régionaux et locaux l'amélioration matérielle et morale du sort de l'aveugle de guerre ;

3° De permettre aux camarades de province de suivre plus aisément l'évolution et l'action de l'U. A. G., de lui donner au besoin des directives d'ordre général pour la réalisation des buts d'intérêt collectif ;

4° D'étudier le problème si important, si complexe et si divers, du travail et d'en permettre, grâce à l'aide de chacun et à la coordination des efforts de tous, une solution effective et appropriée aux besoins particuliers de chaque région.

Chacun de nous apprécie certes ces nombreux avantages, mais la réussite est subordonnée à notre énergie et à notre activité largement orientées vers un effort commun.

Nous devons, par prudence, procéder par étapes, et c'est là, la raison pour laquelle nous n'avons entrepris immédiatement que la création de deux groupements ayant respectivement pour centre Le Mans et Limoges.

Cette décision a d'ailleurs été prise sous l'influence de camarades actifs et dévoués : Leveau, Sigault, Toutain, qui ont étudié la création de ces groupements dans leur région et qui nous seconderont ainsi

très utilement dans leur réalisation rendue plus facile par leur travail préalable.

Le groupement du Mans réunira les départements de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et du Maine-et-Loire. Son assemblée constitutive aura lieu dans le courant du mois de mai.

Le groupement qui aura pour centre Limoges comprendra les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne (sauf la région de Bergerac et Ribérac), de la Charente et l'arrondissement de Montmorillon dans la Vienne ainsi que la ville de Montluçon dans l'Allier.

La première réunion aura lieu dans le début du mois de juin.

Tous les camarades de ces deux régions seront prévenus, directement par l'Union, du jour, de l'heure et de l'endroit de l'Assemblée régionale constitutive.

La délimitation des régions est surtout basée sur les facilités de communications. Il en serait de même pour l'organisation des autres groupements répartis dans toute la France.

Nos limites sont souples et nous repoussons tout cadre rigide qui serait une entrave au bon fonctionnement des réunions.

Les camarades qui mieux que personne connaissent les facilités d'accès que peut présenter telle ou telle ville auraient le droit de rentrer dans le groupement de leur choix.

Nous faisons ici un appel pressant à tous ceux de nos camarades qui pourraient, par leurs suggestions et leurs démarches personnelles, faciliter la formation d'un groupement dans la région qu'ils habitent.

Lors de chaque Assemblée constitutive, deux administrateurs du Conseil assisteront à la séance, montrant ainsi par leur présence que les groupements nouvellement constitués ne font que créer des liens plus étroits entre l'U. A. G. et ses membres. Ils prendront part à la discussion où ils apporteront leur expérience personnelle et tous renseignements utiles que l'U. A. G. aura pu leur donner, mais ils n'auront pas droit au vote, les membres de la région ayant seuls qualité pour juger des vœux à émettre.

Le Conseil d'administration s'est borné à établir un service intérieur : il n'y est traité que des points généraux et des bases les plus larges pour permettre d'y apporter, après examen et suggestions diverses, toutes modifications ou améliorations utiles.

Nous devons considérer ce projet comme une tentative de regroupement de nos forces qui permettra la coordination et la concentration de toutes nos énergies pour l'utilisation meilleure de nos moyens dans l'intérêt général.

## CONGRÈS NATIONAL POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

Trois grandes sociétés : l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, l'Association Valentin Haüy, l'Amitié des Aveugles de France, s'occupant toutes trois des Aveugles quelle que soit l'origine de leur cécité et l'Union des Aveugles de guerre ont pris l'initiative de réunir un Congrès national des aveugles de France.

Ce Congrès national permettra à la fois de célébrer le centenaire de la mort de Valentin Haüy, grand savant, grand bienfaiteur des aveugles et d'étudier les questions concernant les aveugles, en général. Chaque membre adhérent de l'Union a dû recevoir une circulaire à ce sujet qui le fixait sur la date d'ouverture : 17 juillet 1922 et sur les questions mises à l'étude. Le Congrès durera six jours au maximum.

Les camarades qui croient pouvoir participer effectivement à ce congrès et se rendre à Paris, pourront se mettre en rapport avec nous, sans retard afin de nous permettre une étude d'ensemble des questions particulières qui peuvent nous intéresser. Ils devront envoyer leur bulletin d'adhésion directement au secrétariat général du Congrès : 56, boulevard des Invalides, Paris, ainsi que le leur indique la circulaire qui leur est parvenue.

En terminant, nous signalons tout l'intérêt que peuvent présenter pour nous certaines des questions traitées.

Enfin nous ne pouvons pas nous désolidariser des aveugles civils, car leur cause est aussi la nôtre. Nous ne devons pas, du reste, oublier qu'ils ont été les premiers à nous tendre la main.

Dans le discours d'ouverture de notre Assemblée générale constitutive, n'avons-nous pas affirmé que nous saurions nous souvenir et acquitter la dette de reconnaissance contractée envers eux, tandis que l'assemblée tout entière marquait par ses applaudissements vigoureux son approbation sans réserve.

Le moment est peut-être venu de tenir notre promesse et si nous voulons garder notre entière indépendance, et rester nous-mêmes, du moins devons-nous collaborer avec tous les aveugles civils à la solution des graves problèmes de l'amélioration générale du sort de l'aveugle.

## LÉGION D'HONNEUR

Voici vingt et un mois que le Parlement accordait aux mutilés 100 o/o déjà titulaires de la médaille militaire le grade de chevalier de la Légion d'honneur ou le grade supérieur pour ceux de ces grands invalides déjà membres de l'Ordre.

C'est à peine si 1.000 de nos camarades ont reçu à l'heure actuelle la notification de leur décoration, tandis que plus de 400 attendent encore qu'on veuille bien procéder à leur nomination ou promotion dans l'Ordre.

Nous allons signaler au ministre cette situation qui nous paraît paradoxale, en raison du texte de la loi et du temps écoulé depuis sa promulgation.

Toutefois nous croyons devoir faire remarquer que sur ces quatre cents se trouve un certain nombre de camarades médaillés militaires ou décorés depuis la fin des hostilités. Ces récompenses n'étant pas encore ratifiées (car il faut une loi pour cette ratification), il y a lieu pour cette catégorie d'attendre avant d'obtenir satisfaction.

Pour éviter une correspondance continue avec le ministre à ce sujet, pour alléger le travail de nos bureaux déjà surchargés et pour ne commettre aucune erreur qui pourrait être préjudiciable aux camarades, nous demandons à tous les aveugles de guerre réformés 100 o/o et déjà titulaires de la médaille militaire (qui n'auraient pas reçu satisfaction pour la Légion d'honneur) de nous écrire d'urgence en mentionnant très exactement leurs nom, prénoms, grade, régiment, compagnie, date et lieu de naissance, et date de la nomination de la médaille militaire.

Nous prions instamment les camarades de vouloir bien ne pas aborder d'autres questions sur la feuille qui portera les renseignements que nous leur demandons.

Pour appuyer notre intervention auprès de M. le Ministre des Pensions, il serait utile que les réponses nous soient toutes parvenues au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

## PROJET D'ORGANISATION DE VENTE

Lorsque l'U. A. G. fut créée, une des premières préoccupations de ses fondateurs a été d'essayer de grouper les soldats aveugles travaillant dans la même profession, d'organiser pour eux l'achat des matières premières et la fabrication et trouver par un organisme de vente en commun des débouchés réguliers pour leur production.

A cette époque la facilité que chacun éprouvait d'écouler ses produits à des prix avantageux dans la clientèle particulière a fait écouter d'une oreille distraite les propositions faites dans ce sens. Chacun préférerait travailler de son côté et conserver son indépendance. Aujourd'hui la crise économique se fait sentir, à son tour, parmi les aveugles de guerre. Les commandes sont moins nombreuses, on discute les prix davantage et on achète moins facilement.

Plusieurs demandes de travail sont parvenues ces derniers temps au siège de l'U. A. G., ce qui prouve que le moment paraît être propice pour reprendre l'idée du groupement des travailleurs de la même profession.

Nous proposons donc de commencer par une des professions qui paraît réunir un assez grand nombre d'aveugles et qui, d'autre part, se prête plus facilement que d'autres à la réalisation de ce projet.

La question se pose de savoir s'il est préférable de créer à l'usage exclusif des aveugles de guerre, un comptoir de vente ? A mon avis j'estime qu'il est de beaucoup préférable à chercher à se mettre en rapport avec un ou deux grands fabricants possédant un grande organisation de vente et une clientèle déjà éprouvée, de faire des arrangements nécessaires avec ces fabricants pour qu'ils confient la fabrication de certains de leurs types exclusivement aux aveugles de guerre qui travailleraient pour eux comme façonniers.

Les maisons en question fourniraient les matières premières, l'aveugle n'aurait à recevoir que le prix de sa façon plus le prix de la fourniture complémentaire.

Il est certain que le prix payé pour ce travail sera inférieur à celui que l'on peut réaliser en prenant des commandes chez les particuliers, mais par le fait de la quantité qui pourra être donnée à fabriquer et la régularité de ces commandes, l'aveugle y trouvera certainement son compte, d'autant plus que se spécialisant dans la fabrication exclusive de un ou deux types, il arrivera à une rapidité d'exécution qui le compensera largement du prix inférieur qui lui sera accordé. Si les affaires sont suffisamment prospères rien ne l'empêchera de se faire aider dans cette fabrication par les membres de sa famille.

Nous nous proposons qu'une marque de fabrique uniforme pour tous les membres de l'U. A. G. soit adoptée, qui sera régulièrement protégée par la loi sur les marques de fabrique, par exemple les trois lettres U. A. G. dans un triangle. Chaque atelier d'aveugles aura la possibilité d'ajouter à côté ou en dessous de cette marque un numéro d'ordre qui sera dûment enregistré par l'U. A. G., ce qui permettra de reconnaître aussitôt, en s'adressant à l'U. A. G., qui aura fabriqué les brosses en question.

En outre les fabricants qui auront fait une combinaison avec l'U. A. G. auront l'autorisation de faire faire des plaquettes qu'ils pourront distribuer dans leur clientèle en même temps que les livrai-

sons des commandes des brosses fabriquées par les aveugles et sur lesquelles serait indiqué « Brosserie fabriquée par les Soldats aveugles, membres de l'Union des Aveugles de Guerre ».

Pour conclure, ceux des aveugles brossiers qui désireraient travailler dans ces conditions voudront bien écrire au signataire de cet article au siège de l'U. A. G. en indiquant :

- 1° Quels sont les types de brosses qu'ils fabriquent actuellement ;
- 2°-Combien ils estiment pouvoir fabriquer de brosses de ce modèle par semaine ;
- 3° Quels sont les prix qui leur sont payés actuellement pour les brosses en question.

Ayant ces différentes indications en mains et connaissant exactement le nombre des membres de l'U. A. G. qui sont disposés à être mis en rapport avec les fabricants de brosse dont il est question, nous irons les voir et dans un prochain article nous donnerons d'une part le résultat de ce premier referendum et d'autre part le résultat que nous aurons pu obtenir auprès des fabricants de brosse.

Julien MAYER,  
*Ancien trésorier de l'U. A. G.*

*Nota.* — Nous remercions M. Mayer des suggestions qu'il a bien voulu nous communiquer avec la compétence qu'il a sur toutes les questions commerciales et nous avons été heureux de les soumettre à la réflexion des camarades.

#### LOYERS

A l'*Officiel* du 1<sup>er</sup> avril a paru la nouvelle loi, tant attendue, sur la question des loyers.

Entre autres avantages accordés aux mutilés, nous devons signaler la possibilité pour certains propriétaires mutilés de réintégrer leur maison occupée par des locataires. Mais la demande en doit être faite avant le 1<sup>er</sup> juin.

Nous écrire d'urgence.



## NOTES & INFORMATIONS

### *Remerciements à l'Association Valentin Haüy*

L'Association Valentin Haüy nous accorde une aide pécuniaire pour la construction de maisons à Franceville, nous lui adressons nos remerciements les plus vifs.

### *Remerciements à l'œuvre cherbourgeoise d'Impression pour Aveugles*

Peu à peu l'on répond à notre appel pour Franceville ; nous sommes heureux aujourd'hui d'adresser nos plus vifs remerciements au Conseil d'administration de l'Œuvre cherbourgeoise d'Impression pour Aveugles, qui a bien voulu à titre d'approbation et d'encouragement nous apporter son aide pécuniaire pour la construction de nos petites maisons.

#### FRANCEVILLE

Les demandes de séjour à Franceville nous arrivent nombreuses nous montrant ainsi combien cette heureuse idée correspond à une utilité et à une nécessité immédiate. Nous continuons activement notre propagande et dès le mois prochain les premiers travaux de construction de maisons définitives seront commencés de façon à pouvoir donner le plus rapidement possible satisfaction à toutes les demandes.

Que nos camarades qui désirent y faire un séjour nous écrivent en se conformant à la lettre modèle publiée dans le précédent Bulletin.

Nous croyons en terminant devoir publier à ce sujet la lettre que nous recevons ce jour de notre camarade Aubert Alfred qui a séjourné assez longuement à Franceville. Il nous dit avec une grande sincérité sa satisfaction et même nous oserions presque dire son enthousiasme

« Monsieur le Président,

« En quittant à regret pour faire de la place à des camarades, les petites maisons, je viens vous remercier. Nous y avons habité tout l'hiver, je viens encore vous renouveler ma grande reconnaissance et vous prier de remercier tous nos camarades du Conseil d'administration.

« A Franceville j'ai retrouvé la santé et le sommeil, je mange et dors très bien. A mon arrivée je venais de sortir de l'hôpital sans être guéri après un séjour de trois ans et demi. Très anémié, ma santé était très ébranlée, mon moral était des plus déprimé, *aussi pour rester à Franceville Plage, je viens de louer un petit pavillon que j'habiterai le plus longtemps que je pourrai.*

« Je souhaite que des camarades viennent en profiter le plus tôt.

possible, car il fait vraiment bon de vivre ici au grand air et au milieu des sapins avec les promenades au bord de la mer, les allées étant bien unies pour nous permettre de marcher sans tomber, car les routes sont des plus belles. J'ai pu arriver à marcher seul. Les avenues sont bien plantées de beaux sapins et sans danger pour les camarades aveugles et leurs petits enfants.

« Je voudrais, Monsieur le Président, que vous puissiez faire mettre ma lettre dans le Bulletin qui va paraître.

« Encore une fois, merci, car je viens de voir mon médecin qui a été très heureux de voir le progrès que depuis si peu de temps, il a trouvé chez moi. Il s'est lui-même bien intéressé à ce pays, pour d'autres malades.

« Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments les plus reconnaissants pour votre bonne œuvre et pour ceux qui l'ont commencée. »

« Alfred AUBERT. »

---

#### *Entrée à l'hôpital des réformés et mutilés de guerre*

Nous recevons de nombreuses lettres au sujet des formalités à remplir pour être admis dans les hôpitaux.

Rappelons que la loi du 31 mars 1919 nous y accorde la gratuité des soins, à la condition que l'hospitalisation soit motivée par la blessure ou la maladie, qui a donné lieu à l'attribution de la pension d'invalidité.

Allez trouver votre médecin et demandez-lui une pièce affirmant la nécessité de l'hospitalisation pour soigner une blessure ou une maladie figurant sur le certificat de réforme.

Puis, avec cette pièce, votre carnet pour soins médicaux et votre certificat de réforme, demandez au maire de votre commune de faire le nécessaire pour votre entrée à l'hôpital. Ce service lui incombe et vous n'aurez plus qu'à attendre la décision, vous fixant sur la date de votre entrée qui ne saurait tarder que dans le seul cas où il n'y aurait plus de lits disponibles.

Et en cas de retard prolongé prévenir les bureaux de l'Union.

---

M. Caron, horloger, vice-président des Amitiés françaises, 43, rue d'Hauteville, Paris, qui nous fournissait des montres d'aveugles au prix de 20 francs plus le port et les frais de remboursement, soit 22 francs, a épuisé son premier stock.

Il est en mesure de fournir maintenant les montres d'aveugles au prix de 25 francs, frais d'envoi et de remboursement compris ; ces frais montant à 1 fr. 50, cela met le prix de la montre à 23 fr. 50.

---

#### *Transports en commun*

La Société des Messageries automobiles de Bourgogne (lignes d'Auxonne à Pontailler-sur-Saône et d'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne) accorde le demi-tarif sur présentation de la carte spéciale aux réformés de guerre à 50 o/o et plus. (J. O. du 17 mars 1922, page 3022.)

---

#### *Transports cherbourgeois*

On nous apprend qu'à Cherbourg, alors que les transports en commun accordaient jusqu'ici des réductions aux aveugles, ces derniers paient maintenant place entière pour eux et leur guide ; nous allons vérifier l'exactitude de ce bruit et faire des démarches s'il y a lieu.

---

#### *Transports toulousains*

Notre camarade Durat nous signale que les tramways de Toulouse accordent la gratuité à l'aveugle de guerre et à son guide.

Nos remerciements aux compagnies. Puisse cet exemple être rapidement suivi par toutes les compagnies de transport en commun.

---

#### *Dernière heure*

Les amis des Soldats Aveugles nous informent qu'ils nous aideront pécuniairement dans les constructions de Franceville.

Nous leur adressons nos bien sincères remerciements.

Nous reviendrons dans notre prochain Bulletin sur les dons faits par l'A. V. H. et par les A. S. A.



# Chronique de l'U. A. G.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Michon (Eugène) nous font part de la naissance de leur fils Jean.

Notre camarade et Mme Frère (Emile) nous font part de la naissance de leur fils Louis, le 5 février.

Notre camarade et Mme Verdelet (Henri) nous font part de la naissance de leur fille Micheline, le 29 janvier.

Notre camarade et Mme Esclaine (Elie) nous font part de la naissance de leur fille Yvonne, le 3 février.

Notre camarade et Mme Renaud (Charles) nous font part de la naissance de leur fille Albertine-Odette, le 14 février.

Notre camarade et Mme Adrien nous font part de la naissance de leur cinquième enfant Marie-Louise, née le 23 février.

Notre camarade et Mme Julie (Albert) nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Claude.

Notre camarade et Mme Goujon (Gaston) nous font part de la naissance de leur fille Emilienne, le 18 février.

Notre camarade et Mme Delaunay (A.) nous font part de la naissance de leur fille Francine, le 7 février.

Notre camarade et Mme Peligry (J.-B.) nous font part de la naissance de leur fille Jeanne, le 21 février.

Notre camarade et Mme Baron (François) nous font part de la naissance de leur fille Denise, le 12 février.

Notre camarade et Mme Peltier (Oscar) nous font part de la naissance de leur fils.

Notre camarade Rousseau (Pierre) nous fait part de la naissance de son fils Robert, le 31 janvier.

Notre camarade et Mme Tihon nous font part de la naissance de leur fille Odile, le 5 novembre.

Notre camarade et Mme Chouquet (E.) nous font part de la naissance de leur troisième enfant, le 16 février.

Notre camarade et Mme Desgoutte (Claudius) nous font part de la naissance de leur fille Hélène, le 23 février.

Notre camarade et Mme Touzet (Joseph) nous font part de la naissance de leur fils Raymond, le 22 février.

Notre camarade et Mme Guenier (Armand) nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Simone-Thérèse, le 9 décembre.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Raphaël (Marcellin) nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Laas.

Notre camarade Peigne (Jules) nous fait part de son mariage avec Mlle Yvonne Perron, célébré le 26 octobre 1921.

Notre camarade Cenaille nous fait part de son mariage avec Mme Vve Marguerite Dollez.

Notre camarade Saulnier (Louis) nous fait part de son mariage avec Mlle Aimée Autissier, le 16 juillet.

Notre camarade Schneider (Georges) nous fait part de son mariage avec Mlle Annette Michy, le 25 mars 1922.

Notre camarade Fouillard (Patrice) nous fait part de son mariage avec Mlle Suzanne Georget, célébré le 25 février à Vaux-sur-Laon.

Notre camarade Rouse (Clovis) nous fait part de son mariage avec Mlle Berthe Anselin, le 28 janvier.

Notre camarade Coue nous fait part de son mariage avec Mlle Jenny Wilhem.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

La femme de notre camarade Reboud, décédée le 14 février.

De la belle-mère de notre camarade Favret.

La fille de la femme de notre camarade Caudron.

Du père de notre camarade Radet (Henri), décédé le 10 janvier.

La fille de notre camarade Vanberselaert (Jean) : Cilette-Marie-Madeleine, décédée le 4 septembre, à l'âge de six mois.

La fille de notre camarade Rohken (Frédéric) : Alice-Clémentine, décédée le 5 mars, à l'âge de vingt-quatre ans.

Notre camarade Mathy (Jean-Claude), décédé le 28 février.

Notre camarade Guyon (Victor), décédé le 27 février.

Notre camarade Baude (Germain), décédé le 26 février.

Nous apprenons en même temps la naissance et le décès de sa fillette, le 31 janvier.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Le baron de Traversay, président du Comité d'action, fait part du mariage de sa fille, Mlle Berthe de Traversay, avec M. du Bos, décoré de la Croix de guerre. La cérémonie aura lieu le mercredi 26 avril, à midi, à l'église Saint-Augustin. Des places seront réservées aux camarades.

## Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 28 Janvier 1922

La séance est ouverte à 14 heures 1/2, sous la présidence d'Izaac.

Sont présents : Izaac, Arnault, Favret, Noireaux, Laffargue, Amar, Bardoux, Bois, Bertrand, Chautard, Delage, Dufourc, Goubin, Gudefin, Robert Maurice, Roy (G.), Scapini, Sainte-Rose, Toudouri, membres du Conseil.

M. de Traversay, membre du Comité d'action.

Les camarades Sourisseaud, Epstein, Mougénel.

Excusé : Durat.

Ont écrit : Antoine, Leloup, Levêque (Jacques), Sigault.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Robert : « Beaucoup de membres font partie des commissions et n'y assistent pas. »

Goubin fait remarquer que cet inconvénient n'existerait pas s'il y avait seulement trois commissions.

Le président met aux voix la motion :

« Les Commissions telles qu'elles sont définies sont-elles maintenues ? »

Dix voix pour, six contre, une abstention.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lecture de la situation financière. — Adoptée.

Election du Comité d'action. — Le Conseil demande le vote à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

M. François Marsal, président d'honneur ; M. de Traversay, président ; Mlle Arbel, M. Meynadiér, vice-présidents ; M. Bloch, secrétaire adjoint ; M. l'Évesque, trésorier adjoint.

Election d'un administrateur en remplacement de Conan, démissionnaire.

Vingt-trois bulletins de vote ont été envoyés.

Ont obtenu : Marie : dix-huit voix ; Ecal : trois voix ; Weber : une voix ; bulletin blanc : un.

Marie est nommé administrateur.

Lecture est donnée d'un projet présenté par le bureau au sujet de l'attitude de l'U. A. G. vis-à-vis des œuvres.

Après une longue discussion, le texte suivant est arrêté :

« I. — Le Conseil d'administration adresse ses plus vifs remerciements à toutes les œuvres grandes et petites qui se sont occupées ou s'occupent des aveugles de guerre et leur ont permis de traverser la période parfois très dure où l'Etat peu généreux leur accordait une pension notoirement insuffisante.

« II. — Le Conseil d'administration donne mandat à son bureau de conserver avec les différentes œuvres existantes les relations les plus étroites et les plus cordiales afin que par une collaboration sincère et efficace, les sommes recueillies auprès du public au nom des Aveugles de Guerre, soient utilisées au mieux de leurs intérêts et de leurs désirs.

« III. — L'aveugle de guerre ne s'est résolu jusqu'ici que contraint et forcé à faire appel à une aide quelconque, et son amour-propre en a toujours souffert. A l'heure actuelle, ou tout au moins d'ici très peu de temps, on peut espérer que l'aveugle sera en temps normal à l'abri du besoin par sa pension et le gain supplémentaire dû à son travail. Il est à souhaiter qu'il ne sollicite des secours directs en argent que dans des cas tout à fait exceptionnels et réservés à des causes accidentelles.

« IV. — Le Conseil pense que l'amélioration du sort des aveugles doit être réalisée désormais grâce à l'aide par le travail et non par des dons en argent souvent incompatibles avec la dignité de celui qui a perdu la vue pour son pays.

« V. — Les allocations de notre caisse fraternelle seront supprimées à l'exception de celles relatives aux décès, qui devront être versées aussi longtemps que l'état de la caisse le permettra à la condition que les allocations de mariage, de naissance et les secours pour causes accidentelles, soient assurés par les œuvres, après entente avec l'U. A. G.

« VI. — Le Conseil insiste sur son vif désir de se voir aider pour la réalisation des projets approuvés par nos Assemblées générales et utiles à la collectivité des aveugles de guerre. A savoir : 1° la création de la Maison de l'Aveugle ; 2° la réalisation complète de notre projet de Franceville, ainsi que tous autres projets d'intérêt général.

« VII. — Pour assurer une liaison constante entre les œuvres et l'U. A. G. et collaborer effectivement, le Conseil serait particulièrement heureux que les procès-verbaux des séances des œuvres d'aveugles fussent, à l'exemple de ceux de l'U. A. G., publiés *in extenso* et communiqués, soit au bureau de l'Union, soit à la conférence des œuvres d'aveugles. »

Les paragraphes I, II, III, VI et VII n'ont donné lieu qu'à des discussions de forme ; au sujet du paragraphe IV :

Scapini trouve que le programme n'est pas suffisamment développé. Il y a des questions très importantes qui sont traitées dans une simple phrase.

Izaac : « C'est une première directive que vous donnez à votre bureau et que la Commission du travail devra préciser. »

Scapini : « Je viens d'un pays où le travail est organisé, j'en ai rapporté de précieux documents. »

Laffargue propose que Scapini soit nommé membre de la Commission du Travail.

Scapini accepte avec empressement.

Cette Commission se réunira au plus tôt.

Le cinquième paragraphe est adopté par seize voix contre trois.

Le camarade Amar déclare au Conseil qu'il croit savoir que l'outillage appartenant aux soldats aveugles à Reuilly est à l'heure actuelle à la disposition des aveugles civils et que certains camarades militaires ne peuvent pas se faire rééduquer.

M. de Traversay déclare que le camarade Amar a dû être mal renseigné car il connaît trop les sentiments des Amis des Soldats Aveugles pour croire que les intérêts des Soldats Aveugles ne soient pas suffisamment défendus.

M. de Traversay déclare qu'il se renseignera à ce sujet.

L'ensemble du texte est adopté à l'unanimité.

Participation au Congrès Valentin Haüy.

Valentin Haüy se propose de tenir un Congrès d'aveugles français à l'occasion du centenaire du décès de Valentin Haüy le 17 juillet 1922.

Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition.

Nomination de la Commission des Pensions et directives à donner.

Sont élus :

Arnault, Durat, Robert, Sainte-Rose, Scapini, Toudouri.

Cette Commission s'occupera de prolonger la durée ouvrant droit à pension pour les veuves ainsi que l'amélioration du taux de reversibilité, la pension des ascendants et de la Légion d'honneur à titre militaire. Elle ne négligera pas les autres questions portées à notre programme particulièrement les aveugles d'avant-guerre, les victimes civiles de la guerre, les Alsaciens-Lorrains, les Pupilles de la Nation.

Dotation Léopold Kahn en faveur de ses anciens élèves.

Le Conseil constatant l'accord complet entre Mme Léopold Kahn et l'Assemblée générale des Masseurs, accepte intégralement les vœux formulés par ces derniers. Le bureau placera 10.000 francs rapportant intérêt à un chapitre spécial ; le reste sera placé en compte courant.

Sur la proposition du bureau, le Conseil adopte comme membre adhérent : Munsch, Karly, Mme Lamy.

Le Conseil donne mandat au bureau d'étudier et de réaliser s'il y a lieu l'édification d'un baraquement à l'entrée du Bois de Boulogne, près de la Porte Dauphine, la dépense à prévoir ne devant en aucun cas excéder 5.000 francs.

Bois propose que cette année, nous participions à la Foire de Paris sous une autre forme que l'an passé, avec exposition d'objets. Il est renvoyé à la Commission du Travail qui présentera un rapport d'urgence.

Bois regrette que la réunion de l'Assemblée générale ne permette

pas aux camarades venus parfois de province ou tout au moins de la banlieue de causer tranquillement entre eux. Il demande qu'une réunion amicale soit tenue une après-midi.

Dufourc, Sainte-Rose et Robert étudieront cette question. La réunion pourrait avoir lieu vers le mois de mai ; un banquet pourrait précéder ou suivre cette réunion familiale pour les membres qui le désireraient.

La prochaine séance sera fixée au mois de mars, sauf, bien entendu, si les nombreuses questions à l'étude sont suffisamment mises au point dans le courant de février.

La séance est levée à 17 heures 1/2.

---

### Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 18 Février 1922

---

La séance est ouverte à 14 heures 1/2 sous la présidence d'Izaak.

Sont présents : Boetzel, Izaak, Arnault, Noireaux, Laffargue, Amar, Bardoux, Bertrand, Chautard, Delage, Dufourc, Durat, Gudfin, Marie, Roy (Georges), Sainte-Rose, Scapini, Toudouri, membres du Conseil.

Les camarades : Epstein, Hourcade, Mouganel, Thulliez, Boidin, Saillot, Cochon, Courteix.

Excusés : Favret, Bois.

Administrateurs de province ayant écrit : Albert, Lagarde, Lévêque, Sigault.

M. de Traversay, président du Comité d'action. — Le président souhaite la bienvenue au camarade Marie.

Marie remercie le Conseil de la confiance qui lui a été témoignée.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité sauf une abstention, Amar.

Le président fait donner lecture d'une lettre d'Amar qui signale l'inégalité dans les dons d'outillage consentis par les « Amis des Soldats Aveugles » ; cette lettre affirme également qu'un atelier de tricotage continue à fonctionner à Reuilly sans aveugles de guerre. Le président du Comité d'action veut bien se charger d'élucider ces questions.

Foire de Paris.

Lecture est donnée de la proposition suivante, rédigée par la Com-

mission du Travail et relative à la participation possible de l'U. A. G. à la Foire de Paris :

« La Commission du Travail soumet au Conseil les désirs précis suivants au sujet de la Foire de Paris :

« Y participer à une place mieux choisie que l'année dernière. Aucun travail ne serait effectué sous les yeux du public. Chaque aveugle de guerre pourra exposer un échantillon à son choix. Les frais d'expédition aller et retour de cet échantillon sont à la charge de l'exposant.

« Chaque exposant devra indiquer le prix de son modèle, au détail, à la douzaine ou en gros et s'engager à exécuter les commandes qui lui seraient adressées jusqu'à concurrence d'un nombre qu'il déterminera lui-même en spécifiant les délais de commandes. Il indiquera également les conditions de paiements (frais de transports et d'emballage, délais de paiement). Tous objets vendus ou toutes commandes exécutées consécutives à l'exposition amèneront un droit de 3 0/0 pour aider à couvrir les frais d'exposition. En cas de similitude absolue des modèles et des prix, les commandes seront également réparties entre les exposants, auteurs de ces modèles.

« Chaque exposant devra s'engager à n'envoyer que des articles faits par lui-même ou avec l'aide de sa famille.

« La Commission du Travail désire en outre que les tracts par profession de l'année dernière soient mis à jour, imprimés à nouveau et distribués à la Foire de Paris, en faisant un tract par profession. »

« Signé : Bois, Delage, Hourcade, Izaac, Malgat,  
Saillot, Thulliez. »

Le président fait remarquer qu'il s'agit d'une question importante, que malgré les conditions favorables d'installation que nous pourrions obtenir grâce à l'intervention de M. de Traversay il faut s'attendre à une dépense minimum de 5.000 francs si les propositions de la Commission du Travail sont adoptées.

Arnault demande dans quelles conditions les baraques devront être installées.

Le président : « M. de Traversay pourrait obtenir une réduction de 50 0/0 sur la location du terrain. »

Epstein pense qu'un seul échantillon serait insuffisant.

Le président : « Comme nous ferions appel à tous les camarades Paris et province, si chacun envoyait beaucoup d'objets il faudrait une installation très coûteuse, au point de vue propagande, cela pourrait donner des résultats ; mais il ne faut pas se faire d'illusion au point de vue vente à la Foire de Paris, on y fait surtout des commandes de gros et de demi-gros. »

Saillot croit que peu de camarades enverront des objets à l'Exposition ayant les frais d'envoi à leur charge. Il fait remarquer que la Foire de Nancy n'a pas donné grands résultats.

Le président dit qu'il y a eu quelques commandes.

Marie pense comme Bardoux, la Foire n'étant utile qu'au point de vue propagande.

Durat : « Quel bénéfice retirera-t-on ; dans quel but faire de la publicité : faire connaître le travail des aveugles, jusqu'ici, cela n'a rien rapporté ; il y aurait quelque chose de beaucoup plus simple : distribuer les listes d'aveugles par corporation. »

Le président : « Cette distribution a été faite à Paris et à Nancy l'an dernier ; nous ne pouvons pas savoir exactement quels en ont été les effets. Cette distribution de tracts est à continuer à toute occasion et même lors de visites à notre siège social. »

Chautard craint que l'exposition gêne l'organisation du travail elle-même, les commandes seraient faites aux camarades qui exposeraient et les autres n'en profiteraient pas.

Boidin pense qu'à l'exposition on n'obtiendrait que des commandes de gros ou de demi-gros ; elles devraient être réparties entre tous les camarades par corporation.

Thulliez : « Nous avons tenté de faire cette expérience, et aucun camarade n'a voulu travailler pour le gros.

Gudelin : « En tout cas il est très utile de distribuer des tracts à la Foire de Paris. »

La discussion se portant sur les avantages d'une exposition permanente, le secrétaire général fait remarquer que l'ordre du jour appelle l'organisation de la Foire de Paris. L'organisation de la Foire de Paris et la création d'un magasin de vente permanent sont deux questions distinctes. L'établissement d'un magasin de vente permanent n'est pas immédiatement réalisable et pourrait faire l'objet d'une prochaine discussion.

Toudouri est partisan d'adopter la proposition de la Commission du Travail si l'état de la caisse le permet.

Mougenel dit que les « Amis des Soldats Aveugles » exposant tous les ans à la Foire de Paris, il serait préférable que l'Union ait un magasin de vente permanent dans la ville.

M. de Traversay : « La distribution de tracts est insuffisante si elle n'est pas suivie d'une exposition d'objets à la Foire de Paris. Quant à créer un magasin de vente dans la ville, les frais sont plus considérables qu'on peut le croire à première vue. »

Marie : « Puis les Amis des Soldats Aveugles exposent tous les ans, pourquoi l'Union ne s'entendrait-elle pas avec cette Société pour qu'elle distribue les tracts de l'« U. A. G. » ?

Hourcade : « Les Amis des Soldats Aveugles exposent pour le compte de leur Société et non pas pour celui de chaque fabricant, et c'est ce deuxième principe que propose la Commission du Travail. »

Sainte-Rose : « Pourquoi M. de Traversay ne s'entendrait-il pas avec la Société des Amis à ce sujet ? »

Durat : « Est-il possible que les Amis des Soldats Aveugles distribuent les tracts de l'Union ? »

M. de Traversay dit qu'on pourrait toujours faire la demande.

Toudouri pense qu'on pourrait obtenir le consentement des Amis des Soldats Aveugles si les tracts comportent simplement la liste des aveugles par profession ; mais nous cherchons aussi à faire de la propagande pour l' « U. A. G. » et ce but ne serait pas atteint. »

Laffargue : « Je crains que des administrateurs ne soient pas partisans de la participation de l'Union à la Foire de Paris avec l'arrière-pensée de réaliser immédiatement la création d'un magasin de vente permanent ; or une pareille réalisation est financièrement impossible actuellement ; les frais de location et de personnel seraient trop élevés ; ce n'est que lorsque nous aurons réalisé notre maison de l'Aveugle que nous pourrions donner suite à cette idée avec chance de succès.

Bardoux demande si à la Foire de Paris une baraque de 3 mètres sur 4 mètres ne serait pas suffisante.

Le président : « Si on adoptait la proposition de la Commission du Travail, un tel local serait certainement trop petit, même avec un seul échantillon par exposant. »

Marie et Bardoux proposent que l'on revienne à l'idée de simple distribution de tracts avec le concours des Amis des Soldats Aveugles.

Mougenel déclare qu'il a un stand personnel à la Foire de Paris et accepterait de faire lui-même la distribution des tracts de l' « U. A. G. »

Boetzel pense que la proposition de Mougenel est intéressante. Dans le cas où elle serait adoptée, il propose de prendre à sa charge un employé auxiliaire pour la distribution des tracts dans les jours où Mougenel ne pourrait suffire.

Gudefin regrette que l'on ne tienne pas assez compte de la proposition de la Commission du Travail.

Toudouri demande si Mougenel ne pourrait pas prendre en outre les objets de quelques exposants.

Mougenel fait remarquer que cela lui serait très difficile.

Le président : « L'emplacement de Mougenel serait trop petit et on mettrait notre camarade dans l'embarras si beaucoup de demandes lui étaient adressées. L'Union ne peut pas lui demander cela.

Thulliez : « C'est du devoir de l' « U. A. G. » de faire quelque chose et de sacrifier 5.000 francs pour dire qu'un effort a été tenté, sans quoi, vous n'aurez rien fait. »

Le président : « En dehors de tout ce que l' « U. A. G. » a pu faire dans l'intérêt de tous les aveugles de guerre pour la propagande du travail, nous avons été l'an dernier à la Foire de Paris et à l'Exposition de Nancy. »

Le secrétaire général fait remarquer à Thulliez qu'il a précédem-

ment déclaré que les tricoteurs ne veulent pas travailler pour le gros ; les commissaires brossiers paraissent être du même avis ; or, on sait qu'à la Foire de Paris on n'obtiendra que des commandes de gros ou demi-gros.

Saillot déclare qu'il a donné son opinion personnelle, ses camarades brossiers ne l'ayant pas mandaté.

Scapini est d'avis de garder les fonds pour le magasin permanent de la Maison de l'Aveugle.

Arnault demande si on ne pourrait pas réaliser le magasin de vente provisoirement rue Championnet.

Le président : « Il y aurait une démarche préalable à faire pour l'obtenir ; cette démarche ne pourrait être faite que si le quartier paraît favorable au Conseil.

Courteix fait observer qu'il y a déjà des aveugles de guerre aux abords de ces locaux et que l'emplacement ne serait peut-être pas bien choisi.

Gudefin : « La Commission des Brossiers est-elle partisane d'aller à la Foire de Paris ? »

Saillot : « Les brossiers ont demandé à y aller. »

Durat est partisan d'installer un magasin permanent rue Championnet, si possible, provisoirement.

Courteix : « En ce qui concerne la Foire de Paris, je n'en suis pas partisan à titre personnel et à titre compétent ; nous sommes susceptibles d'avoir des commandes que nous ne pourrions pas exécuter. »

Bertrand : « Après les déclarations de Courteix et de Saillot, qui donc a établi le compte rendu de la Commission du Travail ? »

Le président fait donner lecture des signataires de la proposition de la Commission du Travail. Le président fait rappeler la décision des camarades de province qui ont écrit, ainsi que la décision de Bois qui était dans l'impossibilité de venir.

Le président : « Après avoir entendu tant d'opinions diverses, je consulte le Conseil sur la clôture. La clôture est adoptée.

Le Conseil est en présence de trois motions :

Vote de la Commission ; vote de la proposition Marie, Bardoux ; vote de la proposition Mougenel.

Les camarades Marie et Bardoux retirent leur proposition et se rangent à la proposition Mougenel.

Vote sur la motion de la Commission du Travail.

Ont votée pour : Amar, Arnault, Boetzel, Bertrand, Gudefin, Toudouri.

Ont voté contre : Bardoux, Chautard, Delage, Durat, Dufourc, Laffargue, Marie, Noireaux, Sainte-Rose, Scapini, Roy (Georges).

Une abstention : Izaac.

D'après les lettres des camarades absents, seraient pour : Albert, Bois, Sigault.

Abstentions : Levêque et Favret.

La proposition de la Commission du Travail n'est pas adoptée.

Vote de la proposition Mougénel.

Adoptée à l'unanimité sauf une abstention : Izaac.

Congrès national des Aveugles.

Le Conseil juge que ce Congrès qui doit se tenir le 17 juillet est des plus importants pour tous les aveugles de France, quelle que soit l'origine de la cécité et vote le crédit nécessaire qui ne saurait être très élevé.

Le président expose où en est la question de la Légion d'honneur :

« Le général Maunoury nous a déjà aidés dans le sens que nous désirons ; d'autre part, le camarade Marie l'an dernier et cette année a fait des démarches des plus utiles dans le même sens.

Deux projets sont en présence : celui de M. Mielliet et celui de M. Thoumyre.

Le projet Mielliet abrogerait purement et simplement la loi du 20 août 1920 pour rétablir la Légion d'honneur à titre militaire.

Le projet Thoumyre abrogerait également le décret dans les considérants ; il est question de mutilés ayant reçu leur blessure en combattant et il demande la Légion d'honneur à titre militaire sans traitement.

Le camarade Marie rend compte qu'il vient de voir le rapporteur de la Commission ; à son avis on devrait espérer obtenir d'abord la Légion d'honneur à titre militaire sans traitement par la force des choses et les règlements de la Chambre des députés ; la question traitement serait reprise plus tard.

Le président fait remarquer qu'au point de vue finances il ne s'agit pour la majorité des aveugles déjà décorés de la médaille militaire, que d'un supplément de 150 francs.

Il est proposé au Conseil l'achat d'une machine à faire les adresses du prix de 1.125 francs ; cette machine serait des plus utiles pour l'expédition du Bulletin, non seulement aux aveugles, mais à tous les membres voyants. Le journal est envoyé à 4.500 exemplaires ; une machine de ce genre est devenue indispensable. Le prix des premières adresses gravées sur plaques de zinc est de 1.775 francs. Sur le prix total qui fait 2.900 francs, le vendeur nous fait remise d'une somme de 375 francs pour Franceville-Plage. La dépense est définitive, les plaques ne changeant que s'il y a des changements d'adresse.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Les membres de province seront avisés.

Durat signale l'omission qui a été faite au sujet des tramways de Toulouse qui accordent la gratuité à l'aveugle et son guide.

Adhésion du camarade Larher.

Admis à l'unanimité des membres présents.

Lecture d'une lettre du camarade Léger qui demande l'autorisation de faire passer dans les journaux une annonce à ses frais.

Adopté à la condition que ladite annonce soit faite en faveur de l'Union des Aveugles de Guerre.

La séance est levée à 17 heures 1/2.

#### AUX MASSEURS

Le camarade Favret, commissaire masseur, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de l'Œuvre des Masseurs Aveugles de la guerre :

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous informer qu'en raison de la situation nouvelle assurée aux aveugles par le relèvement de leur pension, le Comité a décidé, d'accord avec nos masseurs eux-mêmes, de supprimer les secours de chômage, naissance et mariage, et d'attribuer les ressources de la Société uniquement au développement de la permanence, à son entretien, ainsi qu'à la propagande nécessaire pour assurer le travail à nos protégés.

« Nos démarches continuent à être poursuivies à cet effet.

« Nous vous prions, Monsieur, de croire toujours à notre bienveillant intérêt et d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments. »

« Pour le Comité :

« M. LAVAQUERY,  
Secrétaire adjointe. »

#### Assemblée générale des Masseurs

Les commissaires masseurs, après examen de la situation, fixent leur Assemblée générale à la date du 30 avril à 9 heures 1/2.

L'ordre du jour sera envoyé par lettre à chacun des masseurs.

#### Assemblée générale des Tricoteurs

(Note communiquée par le camarade Hourcade, commissaire tricoteur) :

« Par lettre du 25 février 1922, M. le Commissaire général du *Permanent Blind Relief War Fund* nous informe que le Comité de New-York ne consent pas à la fondation d'un entrepôt de laine à tricoter.

« Toutes les tentatives entreprises à ce sujet par les commissaires tricoteurs auprès des Œuvres ont été vaines. Cet insuccès doit donc changer l'orientation de nos efforts pour l'étude du problème du travail.

« D'autre part, notre mandat prenant fin en mai, nous invitons tous les tricoteurs de la région parisienne à se réunir en Assemblée générale à l'Union des Aveugles de Guerre, 38, rue du Mont-Thabor, le 11 mai, à 14 heures 30 ; nous prions vivement tous les camarades de s'y rendre et nous apporter leurs suggestions personnelles. Il sera procédé au renouvellement des commissaires. »

---

*Avis aux camarades*

Nous demandons aux camarades de vouloir bien mettre leur adresse à la fin de chaque lettre après la signature, comme ils en avaient l'habitude.

Certaines lettres nous arrivent non signées et d'autres, par difficulté de lire la signature, nous forcent à des recherches qui souvent n'aboutissent pas, si bien que nous ne pouvons répondre.

---

*Omission*

Notre camarade Mohamed Ben Hassen Ben Meimouna a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur au titre civil ; il a été décoré le 22 octobre 1921.

---

*Cotisations*

Nous rappelons aux camarades le paiement des cotisations pour 1922 et les prions de faire parvenir à nos bureaux, 38, rue du Mont-Thabor, la somme de cinq francs, montant de la cotisation annuelle.

On peut éviter tous les versements annuels en versant une fois pour toutes une somme de cinquante francs, représentant dix fois la cotisation (art. 3 des statuts).

---

*Imprimerie « La Roue »*

L'Imprimerie « La Roue » actuellement transférée 7, rue Duroc, Paris, nous prie d'informer les camarades de vouloir bien s'adresser soit pour la correspondance, soit pour tous renseignements à Mme Hebmann, secrétaire-trésorière. (C'est par erreur que, dans notre Bulletin de janvier il avait été écrit Mme Mebmann.)

Les services de cette imprimerie sont indépendants de ceux de l'Association Valentin Haüy et il s'agit, malgré la similitude d'adresses de deux œuvres tout à fait différentes.

L'attention des camarades est attirée sur ce point, pour éviter toute confusion.

---

*Maison à vendre*

Le camarade Pardanaud nous prie d'insérer :

Environs de Coulommiers, propriété à vendre d'une contenance de 34 ares 63 centiares d'un seul tenant, comprenant :

1° Maison d'habitation : grande salle à manger, cuisine, chambre au premier étage, grange, écurie, greniers ;

2° En appentis : d'un côté trois petits bâtiments : clapiers, cellier et poulailler ; de l'autre, hangar entièrement clos ;

3° Jardin potager avec puits ;

4° Clos de 25 pommiers en plein rapport. (Récolte de l'année : deux cents boisseaux.) Un cerisier, un guignier.

Bâtiments entièrement remis à neuf dans le courant de l'année.

Prix : neuf mille francs, facilités de paiement.

Écrire : Pardanaud, à Bellevue, par Amillis (Seine-et-Marne).

---

*Avis*

Le camarade Riveleois (Jules) nous prie d'insérer qu'il pourrait faire acheter à un camarade, une maison se composant d'un rez-de-chaussée, de deux pièces de quatre mètres carrés chacune et d'un premier divisé en une petite chambre et un grenier.

Il y a en outre, une cave et deux débarras attenants à la maison. Le tout entouré d'un petit jardin clos d'un treillage.

La maison est en pleine campagne entre deux gares, à un quart d'heure de chacune d'elles.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Riveleois (Jules), Isbled, à Houplin-Ancoisne, près de Seclin (Nord).

---

Le camarade Fernand Ferchaud, 5, avenue Thiers, à Barbezieux, (Charente), nous prie d'insérer la note suivante :

Aveugle de guerre, 35 ans, pension 8.000 francs, recherche dame ou demoiselle 25 à 35 ans, sachant lire et écrire et faire la cuisine. Prix à débattre.

---

## Les Veinards

(Poésie satirique de notre camarade Marie.)

J'écoutais une conversation  
Où l'on parlait impôts, finances  
On vint à parler des pensions  
Qu'aurait à payer notre France.  
Un Monsieur dit : « Ces grands blessés  
« Par ma foi, vraiment exagèrent ;  
« Ils voudraient tout autant gagner  
« Que les fournisseurs de la guerre. »

Une dame reprend en minaudant :  
« Ils ont certainement bien souffert  
« On leur a donné cependant  
« Croix de guerre et médaille militaire. »  
Un grand jeune homme dont les gothas  
Aggravèr'nt la maladie de cœur,  
Dit : « Je crois, si j'ne me trompe pas,  
« Qu'ils auront la Légion d'honneur ! »

— En somme ils ont pourtant d'la chance,  
Dit un grand et bel officier,  
Qui, dans le Midi de la France,  
Commandait un camp d'prisonniers ;  
Sur nous, ils ont des avantages,  
Eux, quand ils veul'nt se déplacer :  
Quart de plac' sur tous les voyages,  
Toujours les premiers pour passer !

Il y eut encore des réflexions,  
Mais tous s'accordaient pour conv'nir,  
A la fin d'la conversation,  
Que nous avons un bel avenir.  
C'est vrai, l'on va s'faire' dorloter ;  
On pourra mèm' s'offrir un' bonne.  
Puisque l'État vient d'nous coller  
Six cents francs pour une tierce personne !

Je sais que nous somm's bien payés  
Pour d'aussi légers sacrifices,  
Et d'nous plaindre on serait mal placés,  
Dis-je en m'approchant sans malice.  
Je vous ai parfait'ment compris ;  
Vous méritez tous nos hommages,  
Car, pour Bordeaux, quitter Paris,  
Il vous en fallut du courage !

Emile MARIE,

*Ex-sergent au 364<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, Aveugle  
de guerre, amputé d'une main.*

---

## Liste des Donateurs

---

M. Emmanuel Philips, à Paris, 50 fr. — « En souvenir de mon  
fils bien-aimé », Mme Preneux, Bourgneuf, Val-d'Or (S.-et-O.),  
25 fr. — Anonyme, 40 fr. — Mme de Poulpiquet de Brescanvel, à  
Dinan (C.-du-N.), 25 fr. — M. Verjeus, à Blidah (Algérie), 20 fr.  
— M. H. Larchevêque, à Marseille, 50 fr. — Mlle B. Clément, à  
Paris, 50 fr. — Œuvre anglo-franco-mauricienne. 5.571 fr. 45.

### *Dons transmis par les Annales*

M. E. Granier, Crépy-en-Valois (Oise), 25 fr. — « En mémoire  
du lieutenant Marcel Godefroy du 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, 60 fr.  
— Mlle A. Fournier, à Alger, 25 fr. — Mlle Sottizon, à Grenoble,  
20 fr. — Mlle Maisonet, à Darlington England, 50 fr. — M. Emile  
Hany, Le Caire (Égypte), 300 fr. — Anonyme, 100 fr. — Mme Pa-  
pineau, Couture, à Westmount, près Montréal (Canada), 150 fr. —  
Mme E. Lutschner, Montevideo (Uruguay), 10 fr. — Mlle J. Leggues,  
à Fumel (Lot-et-Garonne), 25 fr.

Anonyme, 40 fr. — M. Ransons, à Paris, 200 fr. — Mlle Blon-  
dinette d'Alaza, à Buenos-Aires, 206 fr. 80. — Mlle Germaine  
Le Clezio, 2.000 fr. — Mme Salvétat, La Rochelle, 10 fr. —  
Mme Romet, Buenos-Aires, 206 fr. 80. — Mlle Viola, institutrice à  
Bône, 20 fr. — « Pour la maison de Franceville », Une institutrice  
bourbonnaise, 1.000 fr. — Mme Jais, à Alger, 50 fr. — Collège de  
Bergerac, 50 fr. — Mme Laloue, à Neuilly-sur-Seine, 100 fr. —  
Mme Sens, à Marseille (B.-du-R.), 100 fr. — Un camarade, 100 fr.

— Union des Représentants des Exportateurs de Bois du Nord et d'Amérique à Paris, 1.000 fr. — La Société Amicale des Anciens Militaires du 87<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 200 fr. — Notre camarade Jammet, 5 fr. — Notre camarade Abderalmann, 40 fr. — Œuvre Franco-Belge, Portland Oregon, Amérique, 100 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano-Tessin (Suisse), 20 fr. — Mme Zula Crosse, à Paris, 100 fr. — Remerciements à saint Antoine « Aide et Protection », 500 fr. — Mme Jean Meyer, à Béziers, 50 fr. — Mme Roger Lavigne, à Pau, 20 fr. — M. Schinz, les professeurs et les élèves du Collège Smith, à Northampton, U. S. A., 243 fr. 90. — Le personnel du New-York Garage, à Paris, 93 fr. 50. — Mme Gaixet « En souvenir de son fils », 50 fr. — Le Livre de l'Aveugle, 100 fr. — Anonyme, 150 fr. — Les élèves de l'École des Filles, 2, rue Roussel, La Garenne-Colombes, 60 fr. — Anonyme, M. G. « En souvenir de ses deux enfants morts pour la France », 50 fr. — Mme Théron, Château-Thierry (Marne), 100 fr. — Mme et Mlle Bourdon, Lesmont (Aube), 100 fr. — M. Hem, à Pnom Penh, Cambodge, 1.328 francs. — Mme Zoé Martrou, Les Caves (Aude), 10 fr. — Mme Laumon, à Paris, 20 fr. — Anonyme, 20 fr. — Mme Mazuray, à Paris, 10 fr. — Mme Cornei Vetault, à Nantes, 10 fr. — M. Cornée, à Paris, 20 fr. — Mme Henri Donon, à Paris, 100 fr. — M. Bach, à Paris, 250 fr. — Mme Rivet, à Pontcharra, 20 fr. — Mme et M. Adrien Weill, à Paris, 200 fr. — M. Sulcoux, à Monsures (Oise), 100 fr. — M. Rey, notaire, 20 fr. — Mme Couleru, Boeringer à Lugano (Suisse), 50 fr. — Les lecteurs de la bibliothèque de la rue Titon, 12, à Paris, 51 fr. 75. — Mme Vve Delplanque, à Paris, 20 fr. — Un membre du Conseil d'administration, pour Franceville, 200 fr. — Mme Frédéric Mistral, à Maillane (B.-du-R.), 50 fr. — Les élèves du Groupe Berthelot, à Villeneuve-Saint-Georges, 20 fr. — Mme Adam Stephan, à Melun (S.-et-M.), 20 fr. — Mme Goudal, à Brive (Corrèze), 100 fr. — Mme Petit de Villeneuve, à Paris, 20 fr. — Le maire de la ville de Saïgon, Indochine (produit d'une soirée de gala), 1.686 fr. 55. — M. Frey, à Constantinople, 25 fr. — Mme Dolphy Kahn, à Neuilly-sur-Seine, 100 fr. — M. Lelièvre, notaire à Fourcarmont (Seine-Inférieure), 50 fr.



Le Gérant : RIBUTOR.

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, président ;  
Mlle ARBEL, vice-présidente ;  
M. MEYNADIER, vice-président ;  
M. BLOCH, secrétaire-adjoint ;  
M. L'EVESQUE, trésorier adjoint ;  
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l'« Union » ;  
Mme BOYLESVE ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Pierre CHEROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;  
M. DE FLEURIEU ;  
Mlle L. GHYS ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mme KALT ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
M. ROUX ;  
M. Joseph ROUX ;  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER ;  
Mme YVES ;

## COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;  
Mme LEYGUES ;  
Mme LE TROQUER ;  
Mme L'HOPITEAU ;  
Mme LE BRETON ;  
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

Imp. Dubois et Bauer, 34. rue Laffitte, Paris.